



EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES

Les 24, 25 et 26 avril 2020

Au Domaine de Maizerets

RÈGLES et PROCÉDURES

PLAN

RÈGLES et PROCÉDURES

ANNEXE : ÉCHÉANCIER

RÈGLES et PROCÉDURES

1- INSCRIPTION

Les membres participants doivent s'inscrire aux dates prévues afin de se qualifier.

La participation à l'exposition annuelle se fait par l'envoi du fichier numérique de la ou des photos par le participant à l'adresse suivante : exposition@clubdimension.org

Chaque photo doit avoir UN MAXIMUM de 1920 pixels en largeur et 1080 pixels en hauteur.

Un document sur les paramètres d'exportation est disponible sur le site web du club dans documents pour les membres.

2- IDENTIFICATION DE LA PHOTO NUMÉRIQUE

Le nom de chaque fichier envoyé doit respecter l'ordre de la présentation suivante :

NOM_PRÉNOM_ (ABRÉVIATION DE LA CATÉGORIE) _TITRE (facultatif)

Exemples :

Pour TiBlanc Lenoir qui envoie une photo dans la catégorie Humain (HUM) portant ou pas le titre Le violoneux, son fichier numérique sera intitulé comme suit :

- LENOIR_TIBLANC_HUM_LE VIOLONEUX
ou
- LENOIR_TIBLANC_HUM_SANS TITRE

3- TITRE DES PHOTOS IMPRIMÉES ET FICHES DESCRIPTIVES

Un titre peut être donné aux photos, mais n'est pas obligatoire.

La fiche descriptive accompagnant chaque tirage au dos du montage doit comporter minimalement :

- Les nom et prénom du ou de la photographe

et, de manière facultative, les renseignements suivants :

- Le titre de la photo (ou sans titre) et le lieu de la prise de vue.
- L'adresse de courriel et/ou du site web du ou de la photographe (ces informations sont destinées aux visiteurs désirant acheter une ou des œuvres exposées).

4- CATÉGORIES DE PHOTOS

Tous les sujets et toutes les scènes réalisées photographiquement doivent s'inscrire dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Style libre (STY) : toute photo présentant des transformations étendues de photo originale en vue de produire un effet artistique. Ces transformations incluent les manipulations de photo qui dépassent en importance les transformations généralement appliquées comme les ajustements de tonalité, de contraste, de clarté, netteté, luminosité.

Nature végétale ou animale (NVA) : toute photographie qui représente les règnes végétal et/ou animal et qui en constitue le sujet principal.

Intérêt humain (HUM) : toute photographie qui a pour sujet principal un être humain, l'illustration du corps humain, ou une ou des personnes en activité.

Paysage (PAY) : toute photographie qui représente une vue d'ensemble d'un paysage rural ou urbain.

Général (GÉN) : toute photographie qui ne correspond à aucun des thèmes précédents.

5- NOMBRE MAXIMAL DE PHOTOS

L'espace d'affichage disponible détermine le nombre maximal de photos exposées par le club, soit 180. Au-delà de ce nombre, le comité organisateur de l'exposition se réserve le droit de retrancher des photos. Tout membre ayant soumis une ou des photos sera assuré de pouvoir afficher au moins une photo.

Tout membre du Club de photo Dimension a le droit de présenter un maximum de trois photos qui respectent les conditions formulées dans ces règles/procédures et ne peut présenter plus de deux photos dans la même catégorie.

6- PRÉSENTATION DE LA PHOTO IMPRIMÉE (TIRAGE)

- Le fini mat est à privilégier pour le papier d'impression afin d'éviter les reflets dus à l'éclairage.
- Le tirage ne doit comporter aucun filigrane, signature ou autre marque distinctive.
- Il doit avoir un format de 14 X 18 pouces maximum.
- L'un de ses côtés doit mesurer minimalement 14 pouces.
- Le carton sur lequel est collé le tirage doit avoir un format de 16 X 20 X 1/16 pouces maximums. Il peut être noir ou blanc.
- Le tirage ne doit pas couvrir complètement le carton sur lequel il est collé de façon à laisser un dégagement d'un pouce de large minimum.

Option possible :

Photographie respectant ces dimensions, mais imprimée sur un papier de format 16 x20 pouces de sorte qu'un dégagement (minimum un pouce) soit créé lors du tirage. Dans cette situation le tirage recouvre complètement le carton support.

NOTE : Un atelier de montage est prévu le mercredi 4 mars.

7- JUGEMENT DES PHOTOS

Le jugement des œuvres sera confié à des photographes externes. Il est prévu le 25 mars. Seuls les juges et les membres du comité d'exposition seront admis lors de cette soirée.

CRITÈRES DE JUGEMENT¹

Technique : Mise au point, profondeur de champ, contrôle de la lumière, contraste des couleurs ou des tons de gris et harmonie des couleurs.

Composition : Centre d'intérêt, cadrage du sujet principal, équilibre des masses, organisation des formes, zones distrayantes, éléments coupés ou superflus.

Communication : Intérêt suscité par la photo, message, impact. Clarté du message. Émotion, sensibilité, intensité du message. Congruence avec le choix de la catégorie.

Originalité : Angle de prise de vue, innovation ou déjà vu, choix du sujet, choix des objectifs, filtres et montages.

8- PRIX DÉCERNÉS

Trois prix seront accordés dans chaque catégorie (1^{er} prix 50.00 \$, 2^e et 3^e prix 25.00 \$)

¹ Critères d'évaluation à partir de la grille de la SPPQ et autres grilles utilisées antérieurement par le Club de photographie Dimension

ANNEXE

ÉCHÉANCIER

- Dès l'application du présent document jusqu'au dimanche 8 mars à 23 h 59 :
Période d'inscription des membres.
- Mercredi 4 mars :
Démonstration de méthode de montage de photo sur carton.
- Jeudi 12 mars :
Remise des fichiers numériques aux juges pour analyse préalable au jugement.
- Mercredi 18 mars :
Remise des œuvres dans leur version imprimée au comité de l'exposition en vue du jugement du 25 mars.
- Mercredi 25 mars :
Séance de jugement des œuvres soumises aux juges externes.
- Jeudi 23 avril à 13 h :
Mise en place de l'exposition (accrochage)
- Vendredi 24 avril de 17 à 22 h :
Vernissage en formule 5 à 7 au Domaine de Maizerets.
- Samedi 25 et dimanche 26 de 10 à 17 h :
Exposition au public.
- Dimanche 26 dès 17 h :
Démantèlement de l'exposition. Les membres exposants repartent avec leur(s) photo(s).